

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 23 décembre 2021

N° 345/12/2021 : ELECTION DU PRESIDENT DU GRAND MONTAUBAN - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 23 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le 1^{er} Vice- Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 décembre 2021.

Présents Titulaires : 41

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Clarisse HEULLAND à Annie GUILLOT, Philippe BECADE à Jean Pierre FOISSAC, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Mathieu ALBERT à Bernard PAILLARES,

Absent Excusé : 1

Monsieur Hervé CAMINEL

Monsieur Francis LABRUYERE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L5211-1, L5211-2, L2122-4 et L2122-7 ;

Monsieur Bernard PAILLARES a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire (article. L.2121-15 du CGCT).

Le plus âgé des membres présents du Conseil Communautaire, Monsieur Francis LABRUYERE, a pris la présidence de l'assemblée (art. L5211-9 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il est rappelé que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire ;

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel aux candidatures et le Conseil Communautaire est ensuite invité à procéder à l'élection du Président.

Le Conseil Communautaire a désigné les assesseurs :

- Jean-François GARRIGUES
- Lucie FOURNEL
- Bernard PAILLARES

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents ou représentés	: 47
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 47
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 0
d. Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral)	: 7
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	: 40
f. Majorité absolue	: 21

Nom et prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Brigitte BAREGES	40	QUARANTE

Madame Brigitte BAREGES, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée Présidente et installée immédiatement dans ses fonctions.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 DEC. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

23 DEC. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 décembre 2021

La Présidente,
Brigitte BAREGES

